

Règlement du concours de création de logo pour l'association « Jumelles Rando »

Logo actuel :



Article 1 : Objet du Concours

L'association organise un concours de création de logo dans le but de renouveler son identité visuelle. Ce concours est ouvert à tous les membres et sympathisants de l'association.

Article 2 : Caractéristiques du logo

- **Format** : Le logo proposé devra être de format carré. Ce format est requis pour faciliter son intégration sur différents supports de communication (site web, réseaux sociaux, affiches, textiles, etc.), garantissant une adaptabilité et une lisibilité optimale.
- **Nombre de couleurs** : Le logo devra être composé de 4 à 5 couleurs maximum. Cette limitation vise à assurer une simplicité visuelle, faciliter l'impression sur divers supports, et garantir une cohérence esthétique.
- **Fond** : Le logo devra être conçu sans fond de couleur. L'absence de fond permet une meilleure flexibilité d'utilisation sur divers supports, qu'ils soient clairs ou foncés.

Article 3 : Conditions de participation

Toute personne, y compris celles ayant un lien familial ou amical avec un membre de l'association, peut participer. Le logo doit être une création originale et ne doit pas enfreindre les droits d'auteur existants.

Article 4 : Délais et modalités de soumission

Les participants pourront proposer un ou plusieurs logos jusqu'à la date butoir du 31 janvier 2025. Les propositions devront être envoyées sous format numérique (SVG / PNG / JPG / PDF) et accompagnées des coordonnées de l'auteur à l'adresse email suivante :

jumelles.rando49@gmail.com

La date d'annonce des résultats sera communiquée ultérieurement.

Article 5 : Récompense

Le concours est doté d'une récompense destinée à remercier le vainqueur pour sa contribution.

Les détails de cette récompense seront communiqués lors de l'annonce des résultats.

Article 6 : Cession des Droits

Le gagnant du concours cèdera les droits d'utilisation de son logo à l'association sous une licence Creative Commons. Cela signifie que l'association pourra utiliser, reproduire, et diffuser le logo sur tous ses supports de communication, tout en attribuant la création à son auteur.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nd/4.0/deed.fr>

Un document de cession de droits sera fourni à l'issue du concours.

Article 7 : Sélection du Gagnant

Le logo gagnant sera sélectionné par le conseil d'administration de l'association sur la base de critères esthétiques, de respect du cahier des charges, et de son adéquation avec l'image de l'association.

Si un membre du conseil d'administration souhaite proposer un logo, il ne pourra participer au vote.

Article 8 : Acceptation du Règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

CC BY-ND 4.0 : Attribution- Pas d'Œuvre dérivée 4.0 International

Vous êtes autorisé à :

1. **Partager** — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats pour toute utilisation, y compris commerciale.
2. L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence.

Selon les conditions suivantes :

1. **Attribution** — Vous devez [créditer](#) l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et [indiquer](#) si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.
2. **Pas de modifications** — Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'Œuvre originale, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'Œuvre modifiée.
3. **Pas de restrictions complémentaires** — Vous n'êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des [mesures techniques](#) qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'Œuvre dans les conditions décrites par la licence.

Notes:

Vous n'êtes pas dans l'obligation de respecter la licence pour les éléments ou matériel appartenant au domaine public ou dans le cas où l'utilisation que vous souhaitez faire est couverte par une [exception](#).

Aucune garantie n'est donnée. Il se peut que la licence ne vous donne pas toutes les permissions nécessaires pour votre utilisation. Par exemple, certains droits comme [les droits moraux, le droit des données personnelles et le droit à l'image](#) sont susceptibles de limiter votre utilisation.